



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives

Présentation du budget 2011
et perspectives 2012-2013



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget du MJSA reflète les priorités du Gouvernement

Deux priorités clairement affichées :

- Une politique audacieuse en faveur de la jeunesse
- Une solidarité renouvelée vis-à-vis des français les plus fragiles

Libérer la croissance, maîtriser la dépense ; une ardente obligation, un double enjeu :

- mener à bien les réformes pour la croissance et l'emploi
 - améliorer de manière décisive la situation de nos finances publiques
- Un budget qui reflète la démarche globale de ce ministère : une vision stratégique au service d'une volonté collective pour la jeunesse et les solidarités actives



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le PLF 2011 présente deux budgets distincts pour le MJSA

- Le budget relatif aux solidarités actives, les enjeux du rSa (revenu de Solidarité active)
- Le budget relatif à la jeunesse, la vie associative et l'éducation populaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le PLF 2011 présente deux budgets distincts pour le MJSA

- 1.** Le budget relatif aux solidarités actives, les enjeux du rSa (revenu de Solidarité active)
- 2.** Le budget relatif à la jeunesse, la vie associative et l'éducation populaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif aux solidarités actives

1. Le principe de financement du rSa : une dépense obligatoire
2. Les 3 priorités du programme 304
3. Rappel : la montée en puissance du rSa depuis sa création
4. Le financement du rSa socle
5. Le financement du rSa activité
6. Résumé de l'équilibre global du FNSA 2010 - 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le principe de financement du rSa : une dépense obligatoire

Le rSa est une dépense “obligatoire”, un droit ouvert, un parcours individuel sécurisé

- Cela signifie que le nombre de bénéficiaires détermine le budget consacré au rSa et non l'inverse.
- La dépense est ajustée en fonction des besoins.
- Aucune personne répondant aux critères d'entrée dans le rSa ne peut se voir refuser le bénéfice de celui-ci.
- Les conditions de calcul du rSa (critères d'attribution, montant versé etc...) sont fixées par la loi et ne peuvent être modifiées pour répondre à des contraintes budgétaires.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif aux solidarités actives

1. Le principe de financement du rSa : une dépense obligatoire
2. Les 3 priorités du programme 304
3. Rappel : la montée en puissance du rSa depuis sa création
4. Le financement du rSa socle
5. Le financement du rSa activité
6. Résumé de l'équilibre global du FNSA 2010 - 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le programme 304 : “Lutte contre la pauvreté : rSa et expérimentations sociales”

Pour 2011 et les années suivantes, le budget relatif au rSa traduit 3 priorités majeures du MJSA :

- Intégrer la montée en puissance attendue du dispositif
- Permettre la diversification des publics bénéficiaires
- Simplifier le dispositif

Par ailleurs, une enveloppe de 5 millions d'euros est consacrée au soutien d'expérimentations afin de permettre le développement de l'économie sociale et solidaire.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif aux solidarités actives

1. Le principe de financement du rSa : une dépense obligatoire
2. Les 3 priorités du programme 304
3. Rappel : la montée en puissance du rSa depuis sa création
4. Le financement du rSa socle
5. Le financement du rSa activité
6. Résumé de l'équilibre global du FNSA 2010 - 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Une montée en puissance régulière du dispositif rSa un an après sa création

Rappel : Le rSa a été créé le 1er juin 2009.

Ce dispositif nouveau se décompose en deux parties distinctes, qui répondent chacune à un objectif différent :

- Un revenu de soutien qui permet aux foyers les plus pauvres de disposer d'un niveau de ressources minimum pour assurer leur subsistance : c'est ce qu'on appelle **le rSa "socle"**, qui a remplacé l'ancien RMI et l'ancien API
- Un complément de revenus d'activité pour les foyers qui travaillent et dont les ressources sont très modestes : c'est ce que l'on appelle **le rSa "activité"**

Chiffres actualisés : au 31 juillet 2010, un an et un mois après sa création, le rSa bénéficiait à 1,787 foyers dont :

- rSa socle : 1,145 million de foyers (soit deux fois plus de personnes en moyenne) touche un montant mensuel moyen de 427€
- rSa activité : 642 000 foyers (soit deux fois plus de personnes en moyenne) touchent un montant mensuel moyen de 170€

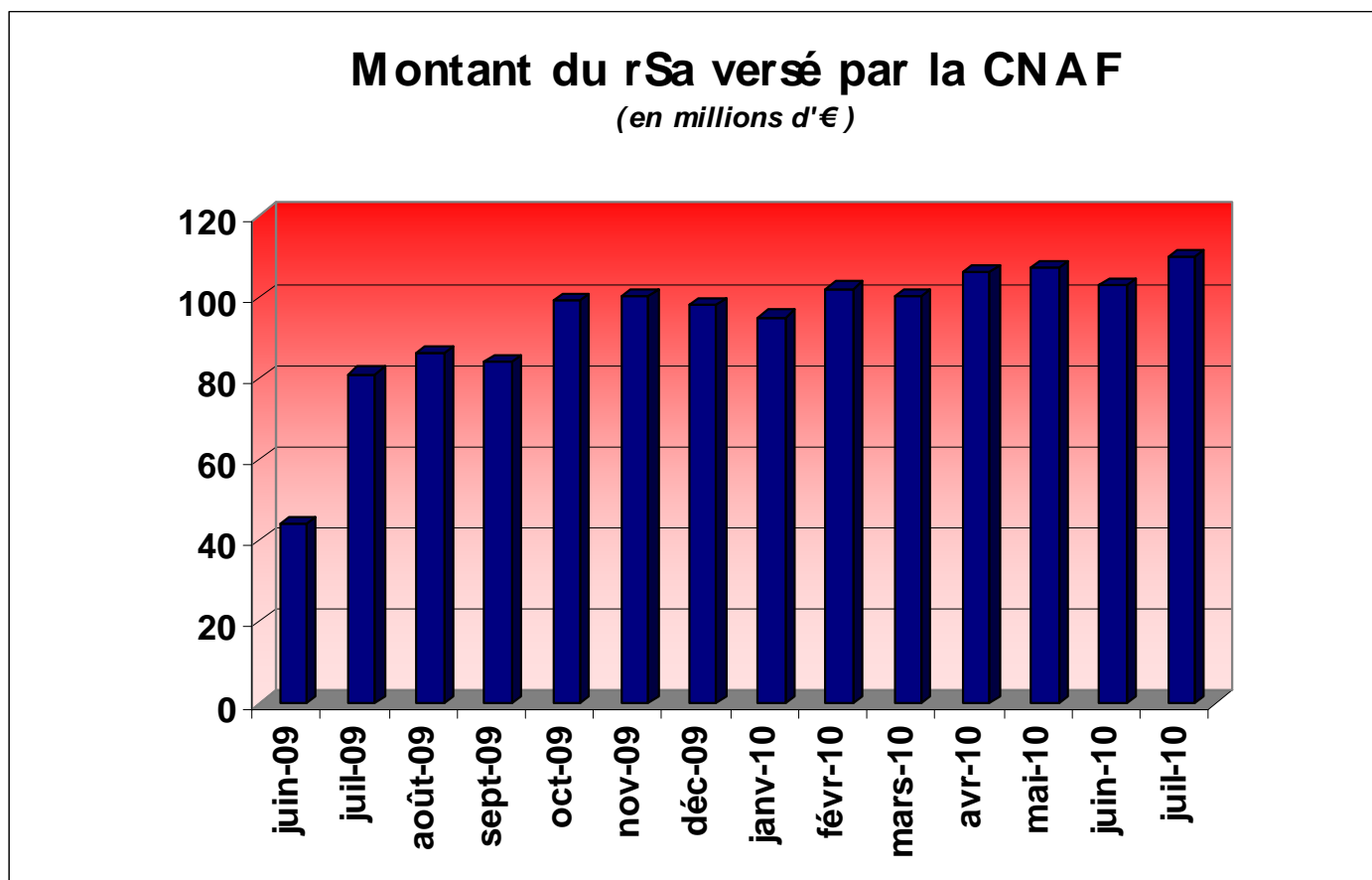


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Une nouvelle politique pour améliorer le pouvoir d'achat des plus modestes : plus de 100 millions d'euros par mois pour le rSa activité

- Soit un effort cumulé depuis sa création de plus de 1,3 milliards d'€



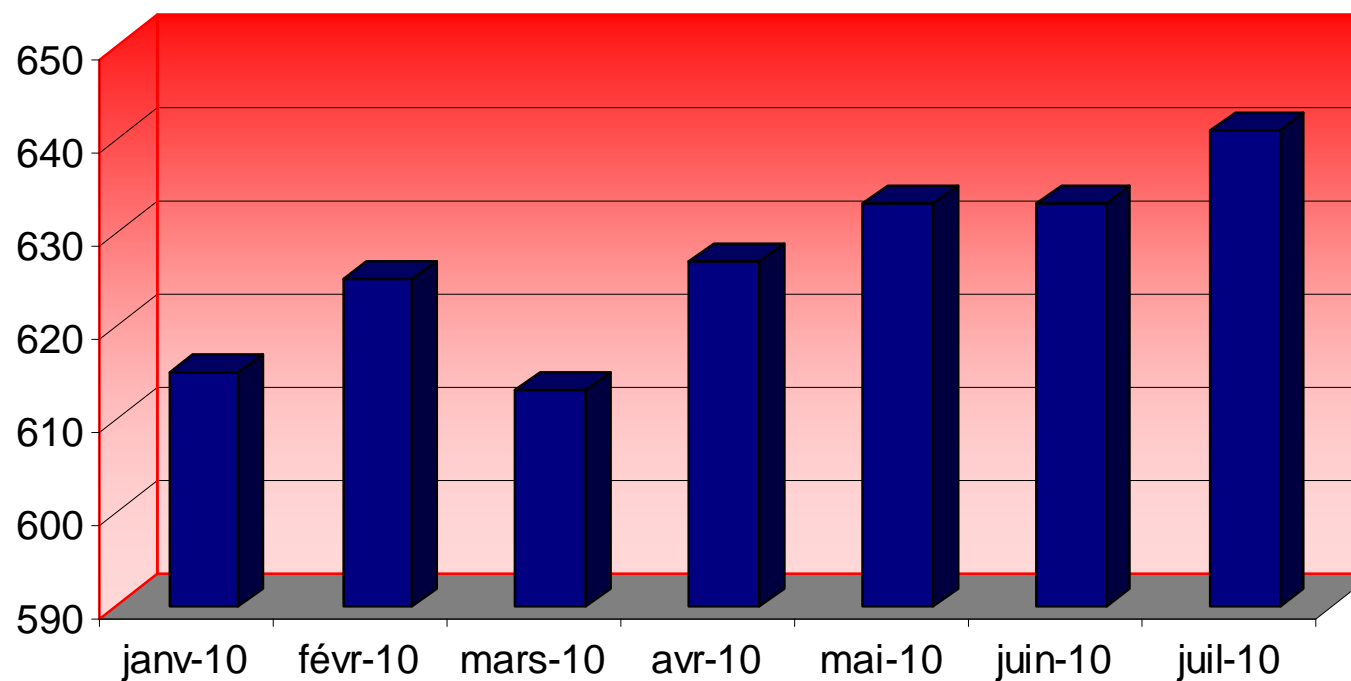


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Un nombre de bénéficiaires du rSa activité en hausse

**Nombre de bénéficiaires RSA activité
(CNAF + MSA)**
(en centaines de milliers)





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif aux solidarités actives

1. Le principe de financement du rSa : une dépense obligatoire
2. Les 3 priorités du programme 304
3. Rappel : la montée en puissance du rSa depuis sa création
4. Le financement du rSa socle
5. Le financement du rSa activité
6. Résumé de l'équilibre global du FNSA 2010 - 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le financement du rSa distingue le rSa socle et le rSa activité (1/2) : la compensation aux départements

Rappel : le transfert du RMI, intervenu en 2004, est compensé aux départements dans le respect des principes posés par la Constitution

- L'État a respecté ses obligations constitutionnelles en garantissant aux départements l'attribution de ressources équivalentes (TIPP) à celles qui étaient consacrées au RMI avant le transfert (conformément aux principes de concomitance et d'intégralité de la compensation) ;
- A la lumière des travaux de la commission consultative sur l'évaluation des charges (CCEC), le montant du droit à compensation du transfert du RMI a été arrêté à **4 942 M€** par an depuis 2004;
- Ce **montant est garanti**, quelque soit le rendement effectif de la TIPP.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le financement du rSa distingue le rSa socle et le rSa activité (2/2)

De plus, l'État est allé au-delà de ses obligations constitutionnelles en créant le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)

- Pour répondre à l'augmentation de la dépense « RMI » postérieurement au transfert de compétence, le gouvernement a créé un fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) doté de **500 M€** par an depuis 2006
- En 2011, ce fonds sera reconduit pour un montant identique.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

La compensation du transfert de l'ex-API aux départements (1/2)

Depuis 2009, la création du rSa a regroupé le RMI et l'API, ce qui a engendré un nouveau transfert aux départements.

- **L'État en a tiré les conséquences** en complétant le droit à compensation des départements sur la base des dépenses réelles de ces derniers au titre de cette extension de compétence.
- Cette extension de compétence a donné lieu :
 - sur la base des dépenses exposées par l'État en 2008 au titre de l'API, à une compensation provisionnelle de 322 M€ en LFI 2009,
 - à une compensation de **599 M€ en LFI 2010** (1^{ère} année pleine de transfert) + **45 M€ versés à titre conservatoire** (ce versement allant au-delà des obligations de l'État)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

La compensation du transfert de l'ex-API aux départements (2/2)

Le PLF 2011 corrige la compensation due aux départements métropolitains et tire les conséquences de l'entrée en vigueur (à compter du 01/01/2011) du rSa outre-mer :

- pour les départements métropolitains : sur la base des comptes 2009 des départements, **la compensation est portée à 699 M€ + 83 M€ au titre de la correction des années 2009 et 2010** ; cette compensation sera définitivement ajustée en LFI 2012 sur la base des comptes 2010 des départements ;
- pour les DOM, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon : **la compensation provisionnelle est établie à 135 M€** ; cette compensation sera définitivement ajustée en LFI 2012 sur la base des comptes 2010 de ces collectivités.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif aux solidarités actives

1. Le principe de financement du rSa : une dépense obligatoire
2. Les 3 priorités du programme 304
3. Rappel : la montée en puissance du rSa depuis sa création
4. Le financement du rSa socle
5. Le financement du rSa activité
6. Résumé de l'équilibre global du FNSA 2010 - 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le financement du rSa activité, nouveau dispositif, est assuré par l'Etat

Le financement du dispositif du rSa activité est assuré par l'Etat, via le Fonds National de Solidarités Actives (FNSA), dont la gestion est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Le FNSA est abondé de deux manières distinctes :

- la taxe sur les revenus du capital (1,1%)
- une contribution directe de l'Etat, qui assure l'équilibre du Fonds

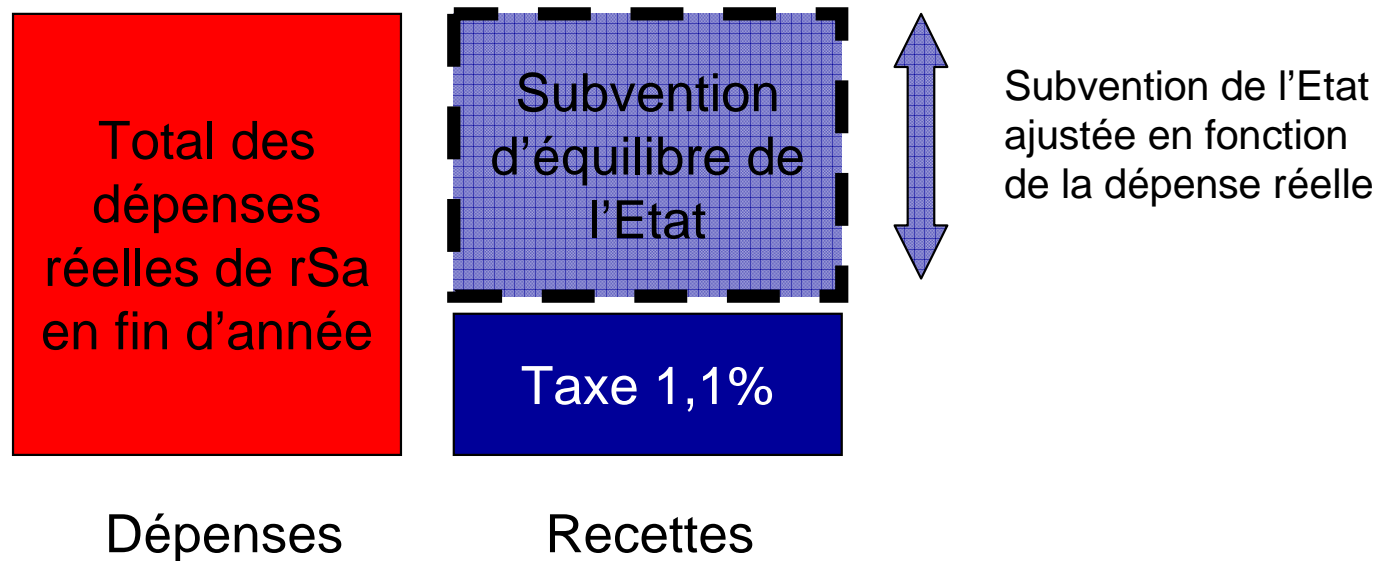


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

La contribution de l'Etat au FNSA se fait de manière différentielle

L'Etat verse au FNSA, a la fin de l'année, une subvention d'équilibre, qui permet d'assurer entièrement la couverture des dépenses réelles de rSa.



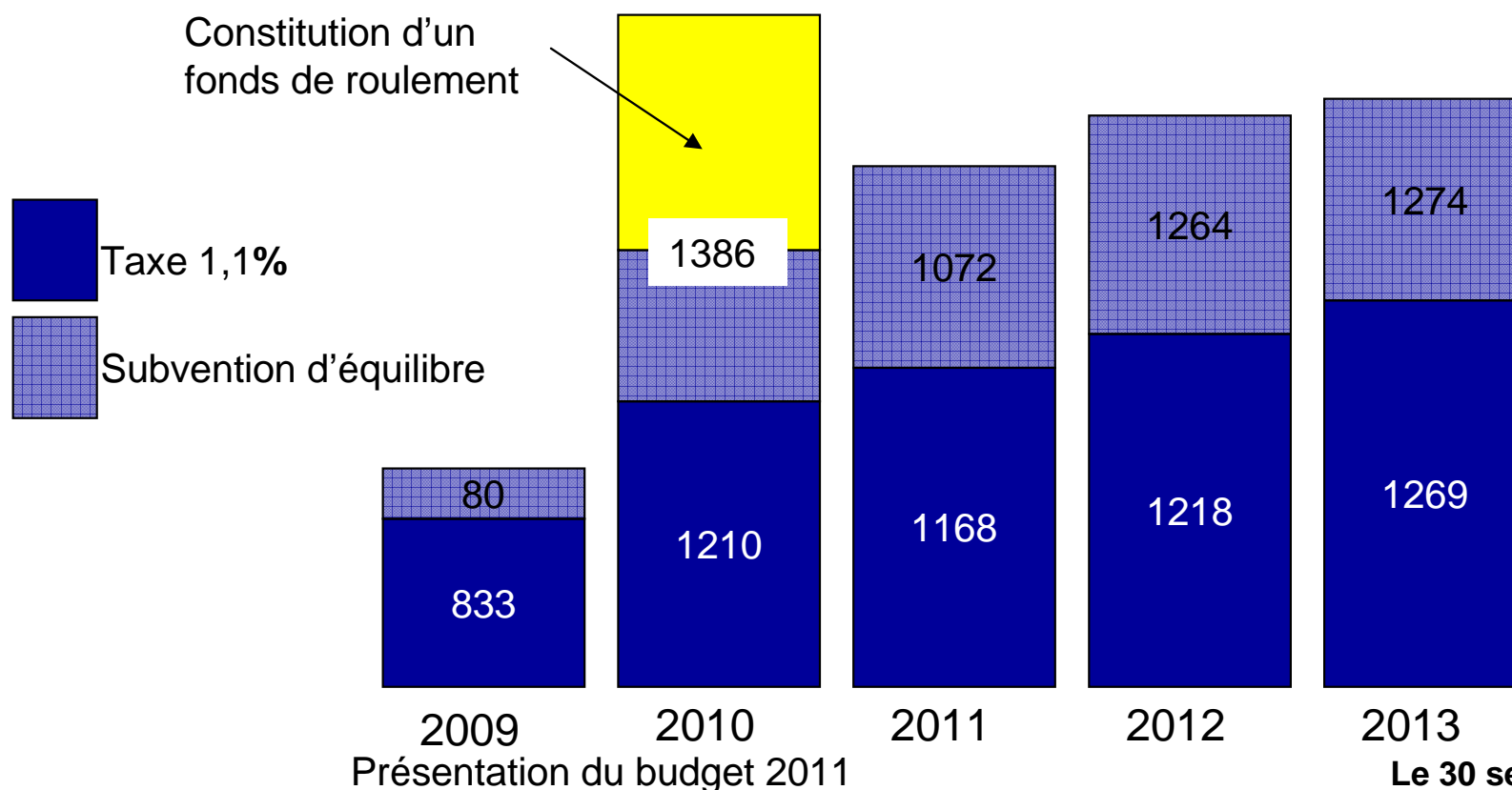


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Pour les années 2011 et suivantes, les recettes du FNSA prévoient une montée en puissance progressive du dispositif

Après une subvention de l'Etat très élevée en 2010, qui a permis de constituer un fonds de roulement destiné à abonder sereinement la montée en charge des années suivantes, les recettes du FNSA augmentent de manière constante pour répondre à la hausse du nombre de bénéficiaires



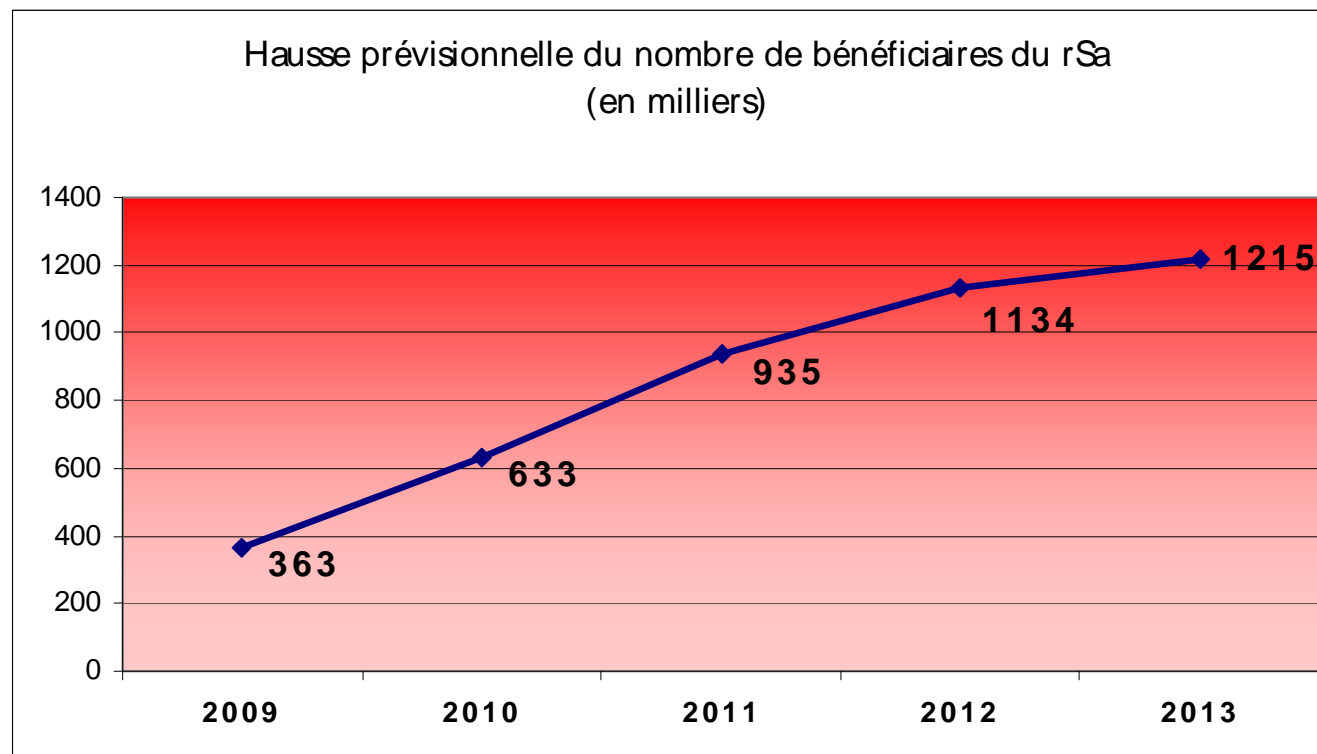


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le nombre de bénéficiaires du rSa activité pourrait atteindre 1,3 million en 2013

La hausse du nombre de bénéficiaires devrait se poursuivre de manière très importante en 2011 et 2012, avant de se stabiliser en 2013 (rythme de croisière du rSa activité)





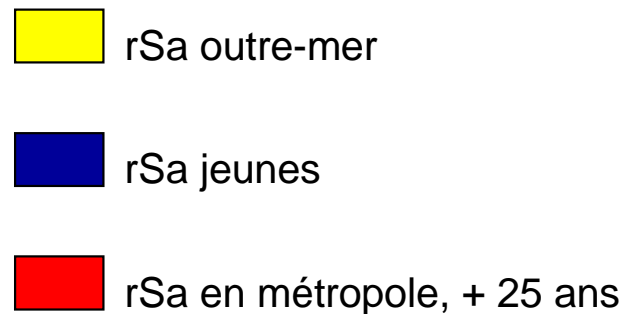
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

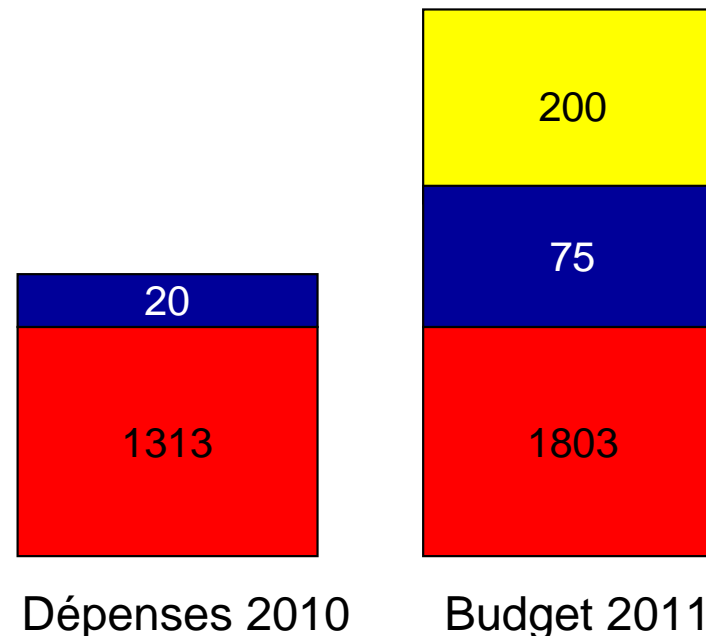
Les dépenses prévisionnelles du FNSA intègrent la diversification des publics bénéficiaires

Trois publics bénéficient désormais du rSa :

- depuis le 1er juin 2009, les métropolitains de plus de 25 ans
- depuis le 1er septembre 2010, les métropolitains de moins de 25 ans sous condition d'activité
- à compter du 1er janvier 2011, les ultra-marins de plus de 25 ans et ceux de moins de 25 ans sous condition d'activité



En millions d'euros



Le budget sera ajusté du nombre de bénéficiaires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

La simplification et le renforcement de la politique d'insertion du rSa

Le FNSA prévoit une enveloppe spécifique qui permet :

- de simplifier le rSa (mesures annoncées par le MJSA au début du mois de juillet 2010) : notamment frais des CAF pour la mise en place des plateformes uniques d'accueil et des nouveaux formulaires
- de renforcer le volet insertion du dispositif : notamment Aide Personnalisée au retour à l'emploi)

En 2011, cette enveloppe s'élève à **161 millions d'euros**.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif aux solidarités actives

1. Le principe de financement du rSa : une dépense obligatoire
2. Les 3 priorités du programme 304
3. Rappel : la montée en puissance du rSa depuis sa création
4. Le financement du rSa socle
5. Le financement du rSa activité
6. Résumé de l'équilibre global du FNSA 2010 - 2011



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Récapitulatif de l'équilibre 2011 du FNSA

Dépenses de rSa	2078
<i>dont rSa métropole (+ 25 ans)</i>	1803
<i>dont rSa jeunes</i>	75
<i>dont rSa outre-mer</i>	200
simplification et insertion	161,5
TOTAL	2240

Subvention Etat	1072
Taxe 1,1%	1168
TOTAL	2240



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le PLF 2011 présente deux budgets distincts pour le MJSA

- 1.** Le budget relatif aux solidarités actives, c'est-à-dire au rSa (revenu de Solidarité active)
- 2.** Le budget relatif à la jeunesse, la vie associative et l'éducation populaire



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif à la jeunesse et à la vie associative

1. Les trois priorités du programme 163

2. Evolution 2010-2011

3. Les crédits consacrés au soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes

4. Les crédits destinés au soutien à l'insertion des jeunes

5. Les crédits destinés au développement de la vie associative

6. Le document de politique transversale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le programme 163 : “Jeunesse et vie associative”

Pour 2011 et les années suivantes, le budget “jeunesse et vie associative” reflète les 3 priorités du MJSA :

- Renforcer le soutien aux initiatives et à l’engagement des jeunes
- Mieux accompagner l’insertion des jeunes, notamment par des actions personnalisées et territorialisées
- Soutenir le développement de la vie associative



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif à la jeunesse et à la vie associative

1. Les trois priorités du programme 163

2. Evolution 2010-2011

3. Les crédits consacrés au soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes

4. Les crédits destinés au soutien à l'insertion des jeunes

5. Les crédits destinés au développement de la vie associative

6. Le document de politique transversale

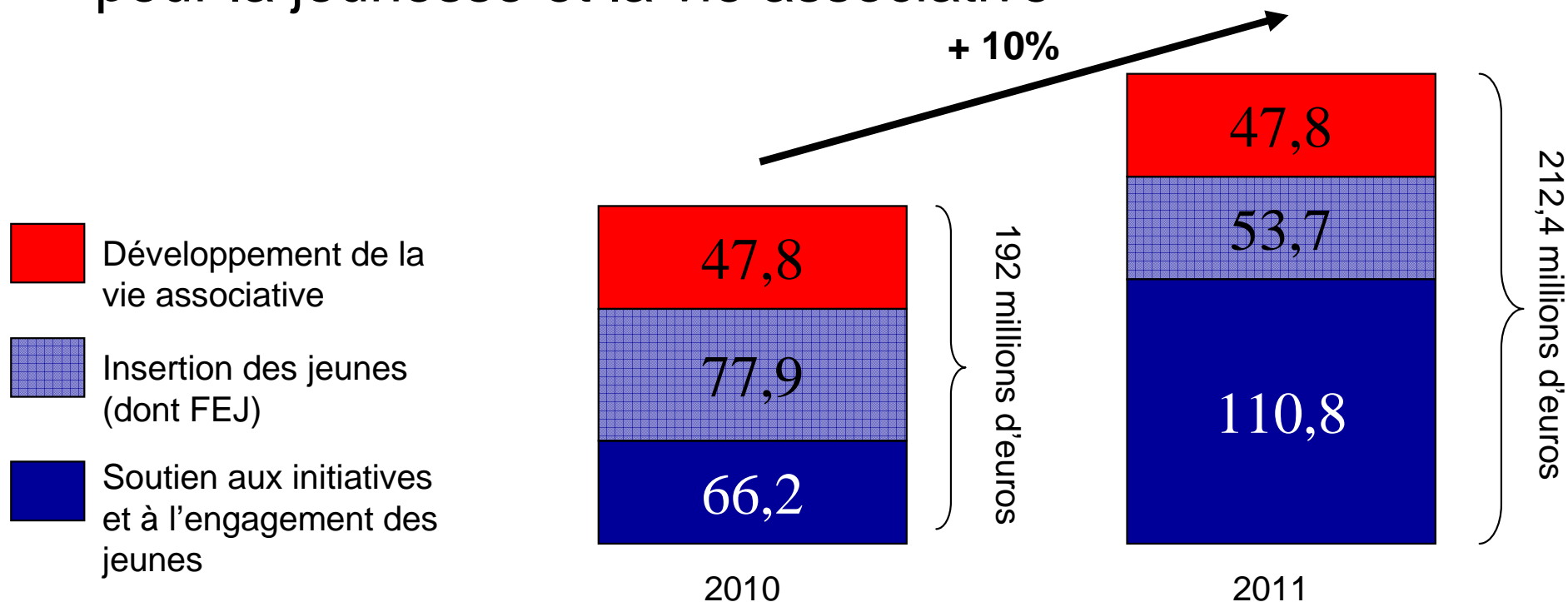


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Récapitulatif de l'évolution 2010-2011 pour le programme 163

Un budget en augmentation de 10% sur la période 2010-2011, qui reflète les engagements du Gouvernement pour la jeunesse et la vie associative





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif à la jeunesse et à la vie associative

1. Les trois priorités du programme 163
2. Evolution 2010-2011
3. Les crédits consacrés au soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes
4. Les crédits destinés au soutien à l'insertion des jeunes
5. Les crédits destinés au développement de la vie associative
6. Le document de politique transversale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

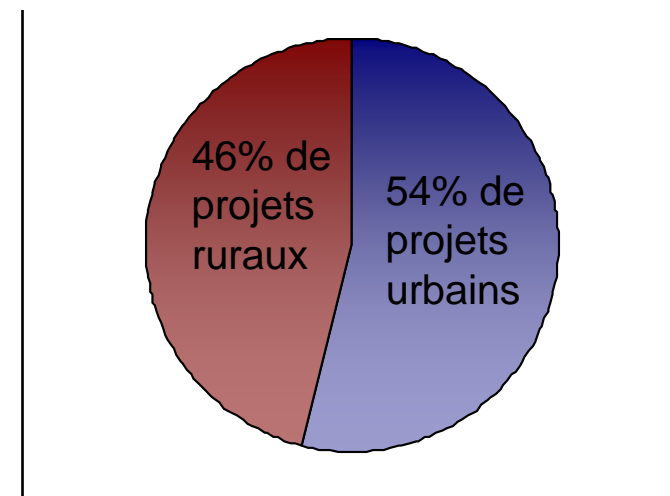
Pour 2011, le montant total des crédits consacrés au soutien des initiatives des jeunes est de 111 millions d'€, en hausse de 67%

Les actions du ministère en matière de soutien aux initiatives des jeunes regroupent :

- les crédits destinés à la montée en puissance du service civique, qui permettent de rémunérer les jeunes volontaires (voir slide suivant)
- les financements destinés aux services déconcentrés, qui peuvent être mobilisés pour

- aider les jeunes à développer leurs propres projets (création de leur activité, création d'associations...)
- compléter les initiatives associatives et individuelles développées par ou pour les jeunes, en partenariat avec les collectivités locales

Répartition des types de projets soutenus sur les territoires en 2010





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

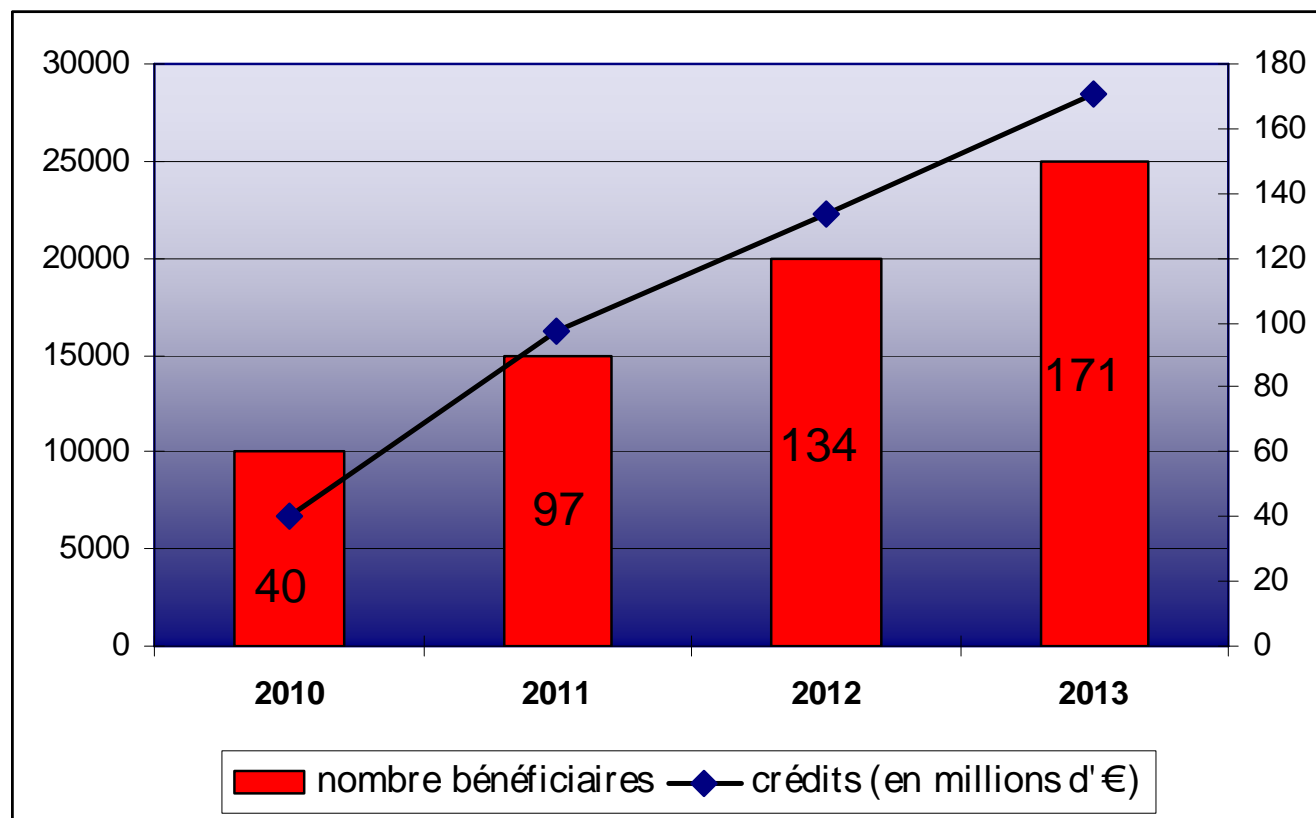
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Zoom sur le service civique, qui connaît un fort développement en 2010, et poursuivra sa progression de manière soutenue

La loi instituant le service civique est entrée en vigueur le 12 mai 2010, avec l'installation de l'Agence du service civique.

Au 25 septembre 2010,
plus de 6100 missions
agréées au plan national
3500 volontaires
recrutés
10 500 jeunes inscrits
sur le site web pour
demander des missions

A terme, le service
civique a vocation à
couvrir 10% d'une
classe d'âge





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif à la jeunesse et à la vie associative

1. Les trois priorités du programme 163
2. Evolution 2010-2011
3. Les crédits consacrés au soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes
4. Les crédits destinés au soutien à l'insertion des jeunes
5. Les crédits destinés au développement de la vie associative
6. Le document de politique transversale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

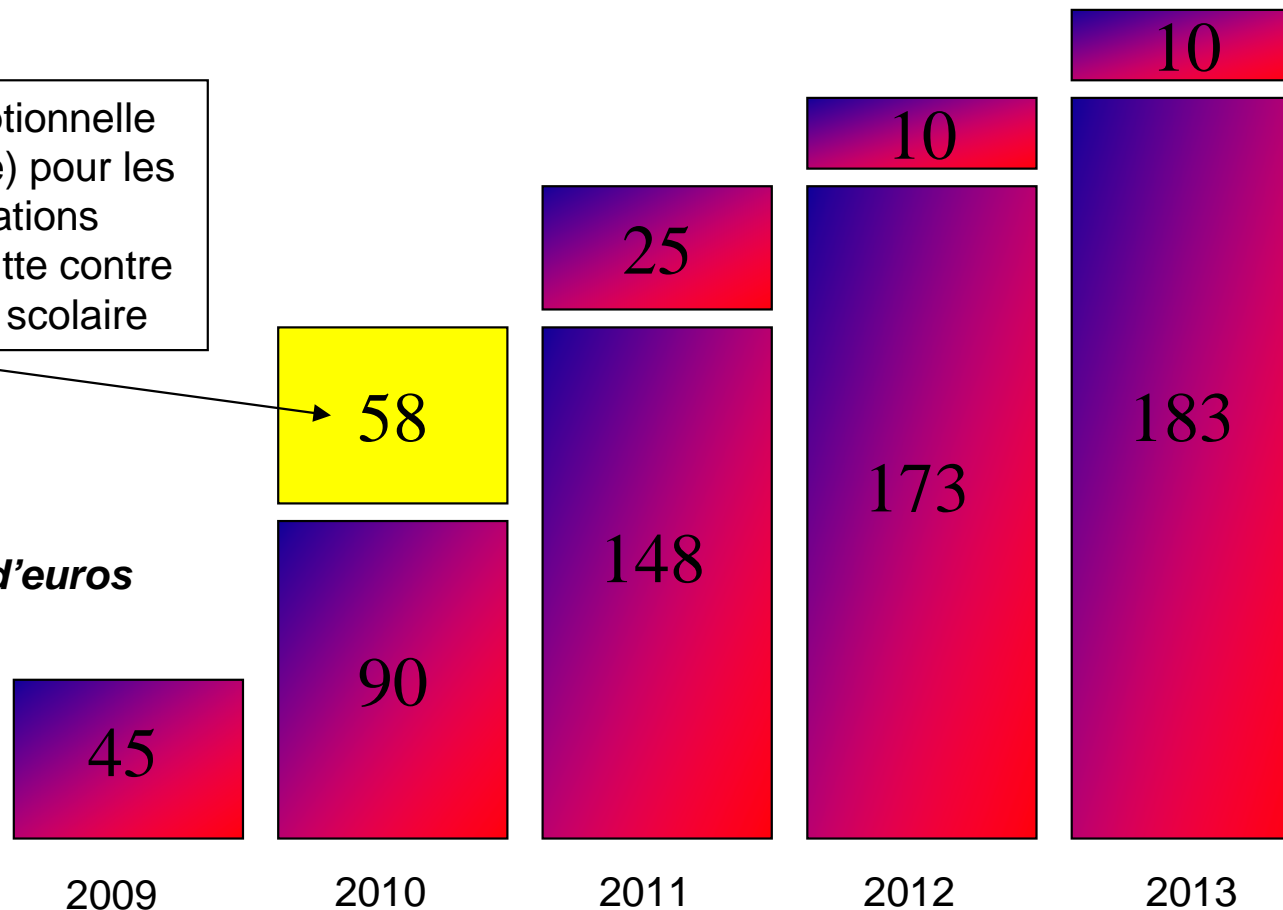
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse prolongé pour soutenir l'insertion des jeunes

Effort cumulé sur le FEJ depuis 2009, pour les seuls crédits Etat : le MJSA obtient 45 millions d'euros supplémentaires pour la période 2011-2013

Dotation exceptionnelle (plan de relance) pour les expérimentations ressources et lutte contre le décrochage scolaire

En millions d'euros



Présentation du budget 2011

Le 30 septembre 2010 - 36



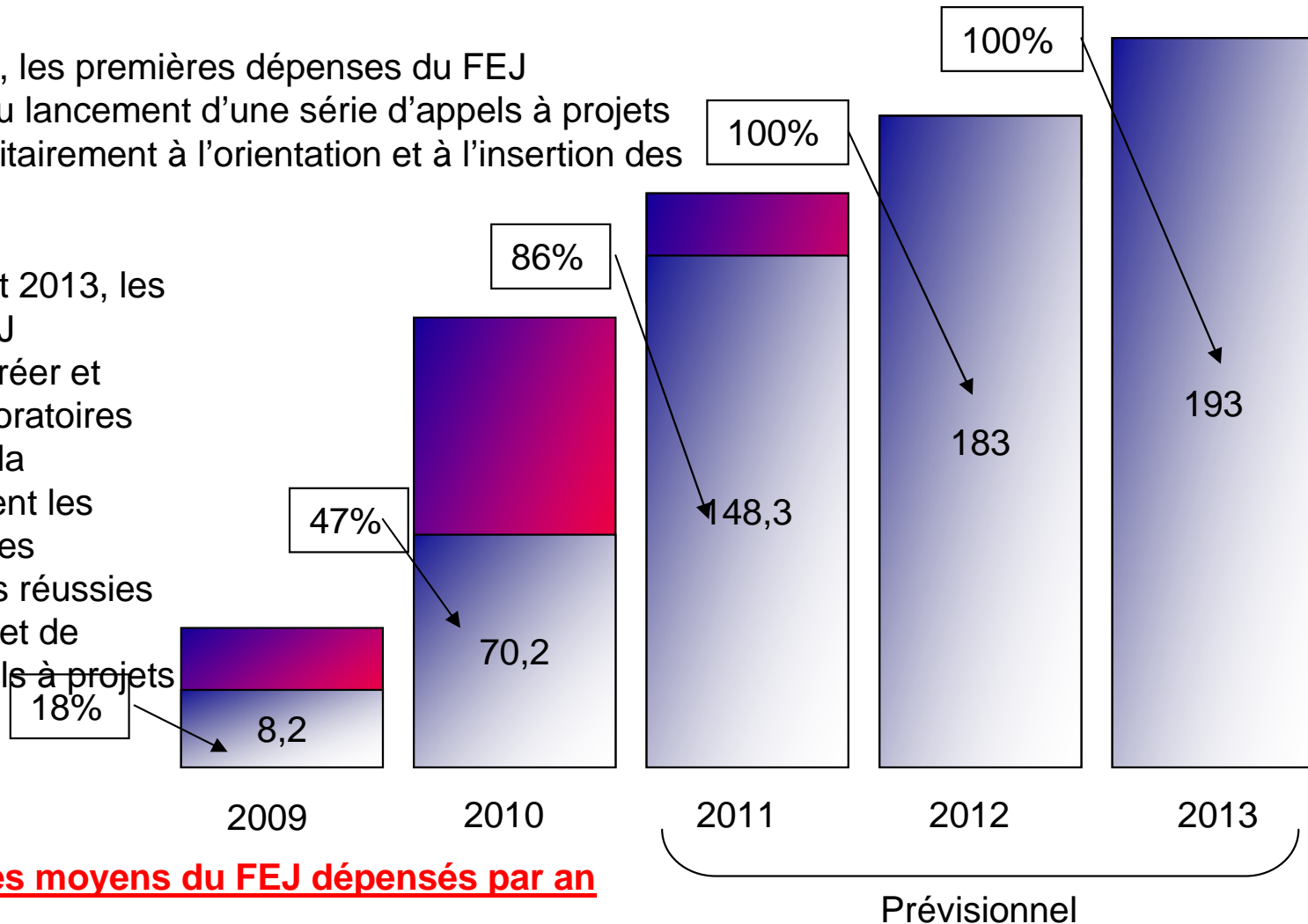
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Les années 2011-2013 verront la création des laboratoires territoriaux pour la jeunesse

En 2009 et 2010, les premières dépenses du FEJ correspondent au lancement d'une série d'appels à projets consacrés majoritairement à l'orientation et à l'insertion des jeunes.

En 2011, 2012 et 2013, les dépenses du FEJ permettront de créer et renforcer les laboratoires territoriaux pour la jeunesse, qui tirent les conséquences des expérimentations réussies et de consolider et de clotûrer les appels à projets lancés.



Pourcentage des moyens du FEJ dépensés par an

En millions d'euros



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse prolongé pour soutenir l'insertion des jeunes

- A l'origine le FEJ a été créé pour permettre le financement d'expérimentations sur la seule période 2009-2011.
- Le MJSA a obtenu **la prolongation exceptionnelle** de cet outil jusqu'en 2013, afin de soutenir des projets innovants et territorialisés en faveur de l'insertion des jeunes (laboratoires territoriaux pour la jeunesse) : 45 millions d'euros supplémentaires sont ainsi mobilisés.
- A cet effort exceptionnel de l'Etat cumulé 2009-2011 de 178 millions d'euros, il faut ajouter la mobilisation des fonds privés et provenant d'autres collectivités :
 - qui représente 55 millions d'euros sur la période 2009-2011 (participation de Total et de l'UIMM)
 - qui sera renforcée par une mobilisation de nouveaux partenaires (entreprises et collectivités locales) dès 2011 pour un montant estimé de 25 millions d'euros supplémentaires



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Pour soutenir les politiques en faveur de l'insertion des jeunes, le MJSA consacre au total 54 millions d'€ en 2011

En plus des crédits du FEJ, les crédits destinés au soutien des politiques en faveur de l'insertion des jeunes sont reconduits en 2011. Ils permettent de financer :

- les actions visant à renforcer l'accès à l'information des jeunes (notamment, réseau IJ)
- les actions visant à développer la mobilité des jeunes (notamment dans le cadre des programmes de l'OFAJ, l'OFQJ, l'INJEP...)
- les actions permettant aux publics les plus défavorisés d'accéder aux métiers de l'animation jeunesse ainsi qu'à la validation des acquis de leur expérience, et de soutenir l'accueil collectif de mineurs

En 2011, ces crédits s'élèvent à **29 millions d'euros**.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif à la jeunesse et à la vie associative

1. Les trois priorités du programme 163
2. Evolution 2010-2011
3. Les crédits consacrés au soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes
4. Les crédits destinés au soutien à l'insertion des jeunes
5. Les crédits destinés au développement de la vie associative
6. Le document de politique transversale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

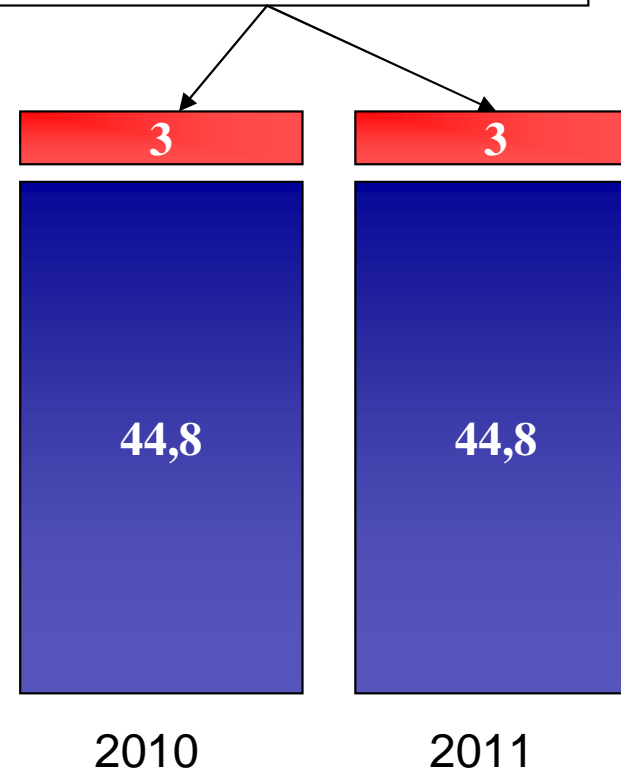
MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

En 2011, les crédits destinés au développement de la vie associative sont maintenus : 47,8 millions d'€

Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

- les subventions pour les associations partenaires du ministère (10 millions d'euros)
- les postes "fonjep", crédits destinés à financer directement l'emploi associatif (25 millions d'euros)
- le financement de la formation des bénévoles, notamment par le biais du CDVA, en maintenant en 2011 la hausse exceptionnelle accordée par le Premier Ministre de 3 millions d'euros pour 2010
- le soutien au développement du bénévolat et aux services offerts aux associations

Hausse exceptionnelle pour le financement de la formation des bénévoles accordée en 2010 et maintenue en 2011





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Le budget relatif à la jeunesse et à la vie associative

1. Les trois priorités du programme 163
2. Evolution 2010-2011
3. Les crédits consacrés au soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes
4. Les crédits destinés au soutien à l'insertion des jeunes
5. Les crédits destinés au développement de la vie associative
6. Le document de politique transversale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA JEUNESSE
ET DES
SOLIDARITÉS ACTIVES

Conclusion : la politique de la jeunesse est un effort interministériel

- La mobilisation sans précédent pour la jeunesse engagée par l'Etat dès 2007 ne doit pas être observée à l'aune du seul budget du MJSA.
- Pour la première fois cette année, un DPT (document de politique transversal) des politiques jeunesse a été réalisé : ce document vise à présenter de manière globale l'ensemble de l'effort de l'Etat en faveur de la jeunesse.
- Ce DPT, qui sera transmis au Parlement lors de l'examen du PLF 2011, montre ainsi que l'effort global de l'Etat en faveur de la jeunesse s'élève à **75,2 milliards d'euros** (en regroupant les efforts conjoints des politiques éducatives, de l'emploi, de l'accès à la culture, du logement, de la santé et du budget 2011)